



Les avions mènent à Copenhague :

ILS DOIVENT EN FAIRE PARTIE !

L'ADVOCNAR demande :

La prise en compte du trafic aérien pour les objectifs de réduction des GES et des polluants atmosphériques.

Les avions ne doivent bénéficier d'aucun privilège par rapport aux transports terrestres ou maritimes, puisqu'ils sont la source la plus polluante par personne ou par tonne au kilomètre.

TAXATION DU KEROSENE

=

REDUCTION DES G.E.S.